



Traité Kilaïm

Michna 6 - Chapitre 4

הַנוֹטֵעַ שְׁתֵּימֵי כְּנֶגְדַּ שְׁתֵּימֵי וְאַחַת יוֹצְאָה זָנָב,
הָרִיזָה כָּרֶם.
שְׁתֵּימֵי כְּנֶגְדַּ שְׁתֵּימֵי וְאַחַת בֵּינֵיהֶם,
אוֹ שְׁתֵּימֵי כְּנֶגְדַּ שְׁתֵּימֵי וְאַחַת בְּאַמְצֵעַ,
אֵינוֹ כָּרֶם,
עַד שֶׁיְהִי שְׁתֵּימֵי כְּנֶגְדַּ שְׁתֵּימֵי וְאַחַת יוֹצְאָה זָנָב.

Si on plante deux [vignes] face à deux autres [vignes] et une [autre] qui dépasse comme une queue, ceci est un vignoble. Deux face à deux [autres] et une entre elles, ou deux face à deux [autres] et une au centre : ce n'est pas un vignoble, tant qu'il n'y a pas deux face à deux et une qui dépasse comme une queue.



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions